



INSCRIPTION ANNEE 2021/2022

(Reprise la semaine 37, soit le lundi 13 septembre 2021)

<https://cap-musique.assoconnect.com/>

1- Vous préférez saisir vos données directement en ligne :

ANCIENS ELEVES :

. Pour faire gagner du temps aux anciens élèves, ils peuvent passer par leur compte.

Si l'on s'inscrit sans compte et qu'on est déjà présent dans la base, le logiciel demande : « une ou plusieurs personne(s) existante(s) portant un nom similaire ont été reconnu(s), sélectionnez le bon ou créez-en un nouveau », confirmez son compte s'il est exact et des données seront préremplies.

. Les anciens élèves consulter **AVANT** les cours conseillés suite au courrier reçu

- CLIQUER SUR « J'ADHERE » - **INSCRIPTION au NOM & PRENOM DE L'ELEVE**
- SAISIR LES INFORMATIONS DEMANDEES
- IMPRIMER LE JUSTIFICATIF
- DEPOSER LE DOSSIER à CAP Musique

2-Vous préférez télécharger les documents d'inscription (version papier comme l'an dernier) :

- **TELECHARGER LA FICHE D'INSCRIPTION** : vous la trouverez entre autres à l'onglet « S'INSCRIRE »
- **COMPLETER LES INFORMATIONS** (attention ! recto et verso)

INSCRIPTION DEFINITIVE :

- pas de paiement en ligne, vous choisissez juste le(s) cours et l'option de paiement (espèces, chèques, mandat SEPA téléchargeable + **RIB à fournir...**
- Vous avez alors **10 jours pour déposer votre fiche et votre paiement** dans la boîte aux lettres de CAP Musique (1 Impasse Berlioz-La Talaudière).
- CAP Musique vérifie et valide les cours choisis, en cas de problème nous vous contactons
- Un email est envoyé automatiquement lorsque votre inscription a été traitée informatiquement.

CHECKLISTE DE VERIFICATION

Avant de mettre vos documents dans la boîte aux lettres

☐ Inscription :

En ligne : joindre l'email de confirmation de préinscription ou la facture non acquittée

Version papier : joindre la fiche téléchargée, remplie recto-verso et signée

☐ Règlement annuel du (des) cours :

o Par chèque :

- 1 chèque d'adhésion familiale (30 euros)
- 1 chèque annuel ou 3 chèques au tarif trimestriel

o Par prélèvement :

- 1 chèque d'adhésion familiale (30 euros)
- 1 autorisation de mandat SEPA (choisir 3 ou 10 prélèvements)
- 1 RIB correspondant au mandat SEPA

POUR INFO : les mois d'encaissement trimestriel sont : octobre, janvier et avril

Pour les adhérents de la saison 2020-2021, bien déduire de vos règlements l'avoir de cette année, hors chèque d'adhésion

Aide municipale : les mairies de la Talaudière et Sorbiers poursuivent leur soutien financier aux familles dans la pratique de la musique.

Le quotient doit être < à 850 €. Si vous remplissez cette condition, merci de nous contacter afin de vous expliquer les modalités.

☐ Photo d'identité :

Si possible sur la fiche d'inscription ou directement mise en ligne sur votre profil de membre.